Université Paris Cité

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFASM1 : Année universitaire 2026-2027

Ce règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFASM1 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire, comprenant les étudiants antérieurement inscrits à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité, les étudiants admis par transfert (transferts dérogatoires) et ceux inscrits au titre d'échanges internationaux (Erasmus). Les étudiants redoublant leur DFASM1 sont soumis au présent règlement, qui contient des dispositions particulières les concernant. Ils ne peuvent faire valoir des dispositions émanant de règlements antérieurs de leur UFR d'origine. L'année de DFASM1 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la première année. La réforme du 2ème cycle des études médicales régie par la loi du 24 juillet 2019 s'y applique pleinement.

Organisation de la formation théorique

L'apprentissage théorique en DFASM1 comprend 4 types d'enseignement : des Unités d'Enseignement trimestrielles (UE) regroupées en 3 pôles, des UE transversales annuelles non regroupées en pôle, une UE conférence de préparation aux EDN, une UE Libre Obligatoire (UE libres ou module obligatoire d'approfondissement (MOA) ou UE engagement). Ils peuvent prendre différentes formes d'enseignements (présentiel ou distanciel : cours magistraux (CM), enseignements dirigés (ED), ateliers de questions/réponses, etc.), de e-learning ou de formations sur la plateforme de simulation.

Chaque étudiant est affecté en début d'année à un parcours correspondant à un pôle par trimestre et doit par ailleurs s'inscrire pédagogiquement à une UE libre obligatoire par an. La formation pratique (stages) se fait suivant un parcours permettant une affectation sur des terrains correspondant aux disciplines enseignées dans le pôle de formation où il est affecté. Elle pourra comporter des séances sur plateforme de simulation.
Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants.

Les responsables d'année sont les Pr AMAR Laurence et Pr BOUAZIZ Jean-David

Université Paris Cité

1- UE TRIMESTRIELLES DE POLE

Organisation des pôles avec rotation par trimestre (étudiants répartis par tiers)

Pôle 1	Responsables	ECTS
Ensemble du pôle	Pr MARIJON / Pr GHOSN	8
Cardiologie	Pr ALGALARRONDO/ Pr PUYMIRAT	2
Pneumologie	Pr GOUNANT / Pr MARTIN	2
Néphrologie Urologie	Pr AUDENET / Pr JOLY	2
Maladies infectieuses	Pr LEBEAUX / Pr GHOSN	2
LCA pôle	Pr LAOUENAN	

Pôle 2	Responsables	ECTS
Ensemble du pôle	Dr PEREZ/ Pr BOISSEL	8
Endocrinologie - Nutrition	Dr POTIER / Pr GROUSSIN / Pr LARGER/ Dr SANCHEZ	2
Hépato-Gastro-Entérologie	Dr PEREZ/ Pr MAGGIORI/ Pr MANCEAU	2
Cancérologie	Pr BIBAULT / Dr DUMONT	2
Hématologie	Pr BOISSEL / Pr BOUSCARY	2
LCA pôle	Dr JAIS	

Pôle 3	Responsables	ECTS
Ensemble du pôle	Pr BRIOT / Pr ROUSSEAU	8
Dermatologie	Pr GUEGAN /Dr CASSIUS	2
Gériatrie	Pr LILAMAND/ Pr POISSON	2
Appareil locomoteur	Pr BRIOT / Pr FUNCK-BRENTANO Pr ROUSSEAU / Dr KHALIFE	2
Handicap	Pr NGUYEN/ Dr JACOB	2
LCA pôle	Dr BOURMAUD	

2- UE TRANVERSALES ANNUELLES

Intitulé des UE	Responsable	Validation	ECTS
LCA	Dr LAMBERT Jérôme	Examen terminal de 1H30 1 DP + Examen de LCA de pôle	3
Société/Humanités	Pr MAMZER Marie-France Pr ALEXANDRA Jean-François	Examen terminal 2h00	1
Déontologie	Pr DREYFUSS Didier		
Santé Numérique : pratique clinique	Dr TSOPRA Rosy		1
Imagerie/Radiologie	Pr REVEL / Pr OPENHEIM / Pr de KERVILLER/ Dr DE MARGERIE		1

3 - UE CONFERENCES DE PREPARATION A L'EDN (3 ECTS)

Un cycle de 15 conférences est prévu tout au long de l'année. La participation à la conférence (composition) est obligatoire sur place ou en distanciel.

La présence sur site facultaire est souhaitable pour bénéficier des échanges avec les conférenciers lors de la correction interactive. Chaque conférence comporte un examen noté sur 20 de 90 min comprenant 50 à 60 questions dont au moins 40 % de rang A. Les questions peuvent être isolées et/ou s'insérer au sein de dossiers progressifs (DP) de 3 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP sont de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à nombre de Réponses Précisé (QRP) courte ou longue, zone à pointer ou QROC, en accord avec la docimologie de la R2C.
En cas de non-composition, une note de zéro est attribuée.

4 - UE LIBRE OBLIGATOIRE (3 ECTS)

Les étudiants doivent valider une UE libre obligatoire dans l'année. Cette UE libre obligatoire peut être de trois natures différentes :

1) **Les modules obligatoires d'approfondissement (MOA) permettant un approfondissement des connaissances acquises**
 En cas d'évaluation en session 1 intégrant une note de contrôle continu, il revient au coordinateur du MOA de transmettre cette note à la scolarité. Pour les étudiants non validés en session 1, les notes de contrôle continu ne sont pas conservées en session 2, et les étudiants sont évalués uniquement sur la note obtenue à l'examen terminal. La liste des MOA figure en annexe.

2) **Une UE librement choisie au sein de l'université ou hors de l'université qui peut concerner une discipline non strictement médicale.** Pour cette UE, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement dans le cadre du parcours enseignement libre obligatoire et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR concernée, non soumis aux décisions du jury de l'UFR de Médecine, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

3) **Une UE engagement** qui permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement en plus des 48 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude. Les modalités d'engagement étudiant et les offres proposées aux étudiantes et étudiants d'Université Paris Cité sont accessibles via l'intranet : https://u-paris.fr/sengager/

Les étudiants admis en DFASM1 malgré la non-validation d'une UE obligatoire du DFGSM3 ont l'obligatoire de choisir le MOA « Continuité pédagogique » pour valider leur UE libre obligatoire en DFASM1.

Stages

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages comprenant un stage d'été). Cf. la charte des stages.

Validation de la formation théorique

Les épreuves se font en présentiel de façon dématérialisée sur une plateforme pédagogique dédiée. En cas d'impossibilité de l'UFR à pouvoir organiser les examens sur site, ils pourront exceptionnellement être organisés en distanciel.

UE de pôle

Les examens facultaires comprennent deux sessions d'examens. La première session s'organise en trois trimestres. Chaque étudiant est évalué dans le pôle auquel il est inscrit pédagogiquement pour le trimestre correspondant.

Chaque pôle regroupe 4 UE, auxquelles l'étudiant est inscrit pédagogiquement. L'examen de pôle repose sur 2 épreuves distinctes : un examen de 3H30 comprenant 120 questions réparties dans 4 sous-épreuves correspondant aux 4 UE du pôle ; une deuxième épreuve de LCA de 1h30 de 15 questions. Les sujets traités dans cette sous épreuve de LCA de pôle suivent le programme d'enseignement de la LCA. Chaque UE est ainsi évaluée sur 30 questions dont au moins 10 de rang A, qui peuvent être isolées et/ou s'insérer au sein de dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP sont de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à nombre de Réponses Précisé (QRP) courte ou longue, zone à pointer ou QROC, en accord avec la docimologie de la R2C. Il est recommandé que chaque sous-épreuve comporte au moins une question de chaque type (TCS, QRM, QRU, QRP, zone à pointer, QROC) ainsi qu'un KFP (*Key Feature Problem*, associant 3 questions dont au moins une QROC et une QRP longue).

Les évaluations des UE de pôle sont en lien avec le programme officiel du 2ème cycle des études de médecine tel qu'arrêté par les textes réglementaires.

Autres UE

En ce qui concerne l'UE « Conférences de préparation à l'EDN », sa validation est soumise à la composition lors d'au moins 12 conférences sur 15, c'est-à-dire au moins 12 notes > 0. A titre informatif, une note moyenne est calculée à partir des notes obtenues à chaque conférence en excluant les trois notes les plus mauvaises de l'année (dont les éventuels zéros en l'absence de composition).

L'UE de LCA est évaluée par les trois épreuves de LCA de pôle et une épreuve terminale de 1H30 comprenant 1 DP au trimestre 3. Les autres UE transversales annuelles (Santé Numérique Pratique clinique - Déontologie/ Société/Humanités - Imagerie/Radiologie) sont évaluées lors d'un examen commun dédié de 2H de 75 questions (DP et/ou QI) en 3 parties : Santé numérique Pratique clinique (20 questions), Imagerie/Radiologie (25 questions) et Déontologie/Sociétés/Humanités (30 questions) également au trimestre 3.

➢ LA CONVOCATION

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens. Les étudiants arrivés après l'heure de début des épreuves, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas admis à composer.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE, coordonnée par le responsable de pôle qui transmet ses notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque trimestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

Chaque UE de pôle est validée individuellement lorsque la note est supérieure ou égale à 11/20.

L'UE "conférences de préparation à l'EDN " est validée en session 1 en cas de composition lors d'au moins 12 conférences (c'est-à-dire d'au moins 12 notes > 0).

La note de l'UE transversale annuelle de LCA est composée à 30 % par l'addition de la note de chaque épreuve de LCA de pôle (10 % x 3 pôles = 30 %) et à 70 % de la note de l'épreuve terminale de LCA. L'UE transversale annuelle de LCA est validée lorsque la note ainsi obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Les autres UE transversales annuelles sont validées avant jury lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20. En l'absence de validation, les étudiants devront repasser l'épreuve en session 2.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant aux différentes UE ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (incluant une évaluation par ECOS). Il prend alors, pour les UE dont les notes sont inférieures à 11/20, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO) ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE qu'il devait passer en session 2).

L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les UE RENO s'il le souhaite, dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

Les MOA sont validés automatiquement lorsque leur note est supérieure ou égale à 10/20.
Dans le cas contraire, le jury peut prendre les mêmes décisions que pour les UE de pôle.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

A l'issue des examens de session 2, les UE sont validées si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 11/20. Les MOA et UE transversales annuelles sont validés si l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

L'épreuve de LCA de session 2 comporte un article en anglais et 15 questions, qui peuvent être des QRU, QRM ou QRP courte en accord avec la docimologie de la R2C. Elle compte pour 100 % de la note en session 2.

En ce qui concerne l'UE « Conférences de préparation à l'EDN », en cas de composition lors de moins de 12 conférences, un examen de session 2 est organisé sous la forme d'un examen de 3h30 comprenant 120 questions du même type que celles utilisées pendant les conférences. L'UE "conférences" est validée en session 2 si cette note de session 2 est supérieure ou égale à 10/20.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant aux UE, dont l'UE « Conférences de préparation à l'EDN » ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (et incluant une évaluation par ECOS) et de la présence aux ECOS facultaires d'entraînement. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE.

Les UE validées sont définitivement acquises en cas de redoublement (capitalisables).

Les déclarations individuelles de difficultés des étudiants sont portées à la connaissance du jury et peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement.

Consultation des copies

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. ATTENTION : seules les notes mentionnées sur le PV de jury sont officielles. Une correction détaillée des épreuves sera mise à disposition des étudiants.

Validation de la formation pratique

Validation des stages

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages comprenant un stage d'été). **Les modalités de la formation pratique sont détaillées dans la charte des stages.**

A l'issue du stage, deux notes sont attribuées à l'étudiant : une note d'appréciation générale du stage sur 20 et une note d'évaluation des connaissances et des compétences sur 20. La note d'appréciation générale du stage porte sur l'assiduité, l'attitude vis-à-vis des apprentissages, l'intégration aux équipes et de façon générale sur le comportement en stage et le savoir-être. **La note d'évaluation des connaissances et des compétences doit reposer pour au moins 50 % sur un ou plusieurs ECOS organisés sur terrain de stage.** Elle prend également en compte tout autre évaluation formalisée des connaissances et des compétences mise en place au cours du stage ainsi que la progression de l'acquisition de ces dernières reportée dans le portfolio ou le carnet de stage dédié. **La validation du stage est obtenue lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 séparément à chacune de ces 2 notes.**

En cas de non-validation d'un stage de DFASM1 au T1 ou au T2, l'étudiant devra faire une demande de rattrapage de stage. Le rattrapage se fera sous forme d'un stage T4 temps plein dans un terrain de stage du pôle qu'il n'a pas validé. Il sera de la responsabilité de l'étudiant de choisir un terrain du pôle concerné lors de la séance de choix du stage de T4. En cas d'impossibilité matérielle de pouvoir choisir un stage T4 dans le pôle à rattraper, l'étudiant sera mis en surnombre dans un stage du pôle qui lui sera désigné.

En cas de non-validation d'un stage de DFASM1 au T3 ou au T4, l'étudiant devra faire une demande de rattrapage de stage auprès du directeur de formation ou de son représentant, via la scolarité. Le rattrapage se fera sous forme d'une dette en DFASM2. Ce rattrapage se fera au cours du stage T4 de DFASM2 que l'étudiant devra faire temps plein dans un terrain de stage du pôle de DFASM1 qu'il n'a pas validé. Il sera de la responsabilité de l'étudiant de choisir un terrain du pôle concerné lors de la séance de choix du stage de T4. En cas d'impossibilité matérielle de pouvoir choisir un stage T4 dans le pôle à rattraper, l'étudiant sera mis en surnombre dans un stage du pôle qui lui sera désigné.

Validation des ateliers de simulation

La validation des ateliers de simulation se fait sur la présence lors des ateliers et sur le respect du règlement de la plateforme. Cette validation ne sera pas effective en cas d'absence.
La validation en session 2 des ateliers de simulation pour les étudiants ayant déposé un justificatif d'absence reposera soit sur la présence à des ateliers de rattrapage (éventuellement en DFASM2 dans le cadre d'une dette sur décision du jury de session 1), soit sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une épreuve de connaissances de 20 questions isolées en 30 minutes.

Validation de la 1ere partie du Certificat de Compétence Clinique (CCC1)

En accord avec la réforme du 2e cycle, le CCC dont la validation définitive a lieu en DFASM3 est réparti en 3 évaluations en fin de DFASM1 (ou début de DFASM2) puis en fin de DFASM2 et en cours de DFASM3 valant respectivement 20, 30 et 50% de l'ensemble de la note du CCC (voir en annexe les dispositions complémentaires relatives à l'organisation des CCC). Cette évaluation sera réalisée sous la forme d'ECOS.

Validation de l'année de DFASM1

Les jurys de session 1 et de session 2 se prononcent sur l'ensemble des éléments à leur disposition au moment de leur tenue. Les décisions d'admission en DFASM2 se sont font sous réserve de validation effective de l'ensemble de la maquette et notamment des 4 stages.

Les étudiants sont autorisés à s'inscrire en DFASM2 s'ils ont validé l'ensemble des éléments de formation (48 ECTS) :

- les 4 stages ;
- les ateliers de simulation ;
- les UE de pôle et les UE transversales ;
- l'UE libre obligatoire ;
- l'UE Conférences de préparation à l'EDN.

En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des stages (non capitalisables) et uniquement les UE non validées antérieurement.

En cas de redoublement la LCA sera validée uniquement sur la note d'examen terminal.

Le jury peut prononcer la validation de l'année et l'admission au DFASM2 sous réserve de l'inscription pédagogique en DFASM2 à un MOA que le jury aura lui-même défini. Cette décision de jury sera soumise à approbation des étudiants concernés, qui resteront libre de l'accepter ou de la refuser. Ce MOA correspondra à l'enseignement optionnel obligatoire prévu dans la maquette de formation du DFASM2, et ne constituera donc pas un module supplémentaire à valider. A ce titre-là, il devra donc être validé pour passer en DFASM3.

Dispositifs particuliers

1. *Redoublants*

. Prise en compte des acquis en tant que primant

Pour les étudiants redoublants ayant été inscrits l'année précédente en DFASM1, les UE validées en tant que primant sont définitivement capitalisées.

. Dispositif des crédits

Les étudiants redoublant le DFASM1 n'ayant pas plus de 3 UE trimestrielles de pôle de DFASM1 à valider dans l'année ont la possibilité de tenter de les valider lors des examens trimestriels de session 1 du 1er trimestre, puis, en cas de succès, de tenter de valider des UE du DFASM2 lors des examens de session 1 du 3ème trimestre, puis de session 2, dans la limite maximale de 3 UE trimestrielles de pôle.

Les étudiants redoublant le DFASM1 ayant plus de 3 UE trimestrielles de pôle de DFASM1 à valider dans l'année ont la possibilité de tenter de valider des UE du DFASM2 lors des examens de session 2, dans la limite maximale de 3 UE trimestrielles de pôle.

Les UE du DFASM2 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFASM2. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE de DFASM2 choisies est compatible avec le planning d'enseignement de l'année de DFASM1 où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires.

La possibilité offerte de valider une UE de DFASM2 lors de la session 2 de DFASM1 n'est possible que si l'étudiant a par ailleurs validé son année de DFASM1 en session 1.

2. Etudiants en double cursus

2 cas de figures :

- Si l'étudiant souhaite interrompre temporairement son cursus d'études médicales pour se consacrer à une autre formation (Master ou autre), il doit alors s'inscrire obligatoirement en Césure. Il ne lui sera pas possible de suivre ou valider des enseignements théoriques ou pratiques durant cette période.
- Si l'étudiant ne souhaite pas interrompre son cursus d'études médicales pour suivre en parallèle une autre formation (Master ou autre), il doit alors obligatoirement s'inscrire administrativement dans son année de formation en médecine en plus de sa formation supplémentaire. Il peut alors suivre et valider les enseignements théoriques ou pratiques durant cette période. Toutefois, si l'étudiant ne valide qu'une partie des enseignements, il sera considéré comme ajourné à l'année. Bien qu'en double cursus, cette année sera en effet considérée comme pleine et entière et viendra se déduire du maximum autorisé de 6 inscriptions pour l'ensemble du 2nd cycle.

Règlement des études et des examens
approuvé par le Conseil pédagogique et le Conseil de Gestion de l'UFR le 14 septembre 2026
porté à la connaissance de la Commission formation le 14 septembre 2026

La Doyenne de l'UFR de médecine

Sabine SARNACKI

Par délégation du Président d'Université Paris Cité
Le Doyen de la faculté de Santé

Mathieu RESCHE-RIGON